

PROJET MICHEL DE MONTAIGNE

ETUDE DE DEFINITION DE PROJET ET DE FAISABILITE

Tranche ferme

ET

de PRE-PROGRAMMATION et de PROGRAMMATION

tranches conditionnelles

CAHIER DES CHARGES valant CCTP

Date limite de remise des offres : jeudi 5 juillet 2018 à 12h

A. GENESE DU PROJET ET CONTEXTE

La Communauté de Communes Castillon-Pujols compte 31 communes parmi lesquelles St Michel de Montaigne qui l'a rejointe en 2011, donnant au territoire intercommunal une ouverture vers le département de la Dordogne, et un caractère interdépartemental.

Le maire de la commune, Gérard de Miras, souhaite depuis de nombreuses années optimiser la valorisation du site de la Tour de Montaigne, convaincu que l'ouverture au public doit être beaucoup plus large qu'aujourd'hui, dans le cadre d'une démarche touristique et culturelle que les lieux actuels ne peuvent permettre.

La Communauté de communes Castillon-Pujols, dans une logique d'attractivité du territoire et de développement touristique rejoint le projet communal, et s'associe à la démarche fin 2017, persuadée qu'un tel équipement sera un atout pour le territoire, et que la vie et l'œuvre de Michel de Montaigne rejoignent des préoccupations fortes de notre société, autour de la concorde religieuse, de la culture humaniste et de l'ouverture au monde notamment.

La démarche doit constituer un catalyseur fort pour le territoire au sens large, avec une exigence assumée, visant à mobiliser élus, habitants, associations, acteurs socio-économiques au sein d'un projet fédérateur.

Soucieuse de définir un programme solide et de qualité, la CDC s'est entourée de partenaires compétents dans la réalisation de sites culturels et touristiques :

-Mme Anne-Marie Cocula, membre éminent de la communauté montaigniste, et dont les engagements universitaires et politiques ne sont plus à décrire, soutient la démarche. Cela rejoint un engagement de longue date, de sa part et parmi la communauté montaigniste, pour ouvrir le site vers un public élargi, à la hauteur du personnage, de son œuvre et de son actualité.

Le centre Ausonius de l'université Michel de Montaigne, le musée d'Aquitaine, la ville de Bordeaux, la bibliothèque de Bordeaux, la société internationale des Amis de Montaigne...sont autant de références et de sources qu'il conviendra d'associer dans la définition du projet.

-Les partenaires institutionnels, parmi lesquels la DRAC Nouvelle Aquitaine, la Région Nouvelle Aquitaine, les Départements de la Dordogne et de la Gironde ont rejoint le comité de pilotage début 2018. Les directions du tourisme et de la culture de ces organismes trouvent un intérêt fort à la démarche.

La DRAC Nouvelle Aquitaine pilote actuellement un projet de classement UNESCO de l'exemplaire de Bordeaux des Essais de Michel de Montaigne, pour l'inscription au registre « Mémoire du Monde ». Le projet porté par la CDC Castillon Pujols pourra bénéficier de cette dynamique et de cette reconnaissance.

B. L'EQUIPE EN CHARGE DU PROJET

CDC Castillon-Pujols / Maitrise d'ouvrage

-M Gérard Cesar, président de la CDC, et à ce titre président du comité de pilotage

-MM Jean-Claude Ducouso et Gérard de Miras, respectivement adjoint au maire de Castillon la Bataille, en charge du tourisme à la CDC, et maire de St Michel-de-Montaigne et tous deux conseillers communautaires.

-La conduite du projet est assurée par M Samuel Coustillas, DGS, et Mme Julie de Ravinel.

L'équipe projet :

Les institutionnels partenaires

-Pour la Région Nouvelle Aquitaine : directions du tourisme et de la culture

-Pour le Département de la Gironde : direction de la culture et archives départementales

-Pour le Département de la Dordogne : direction générale adjointe de la culture, de l'éducation et des sports

-Pour la DRAC Nouvelle Aquitaine: Mme Laure Joubert, conseillère livre et lecture

Le comité scientifique - En cours de constitution, ouverture prévue vers une approche pluridisciplinaire élargie
Autour de Mme Anne-Marie Cocula – historienne et spécialiste de la Renaissance et de l'œuvre de Montaigne

C. LE FONCIER ENVISAGE

La mairie de St Michel-de-Montaigne a identifié une réserve foncière disponible dans le village de St Michel de Montaigne qui permettrait de construire un équipement, à proximité immédiate du château et de la Tour. (surface disponible : 0.85 ha)

L'étude doit permettre de préciser si cet emplacement est opportun, en termes de surface disponible et en fonction des différents critères techniques liés à l'exploitation d'un site touristique recevant du public (accessibilité, parkings, situation paysagère et patrimoniale...). D'autres emplacements pourront être proposés, en étroite collaboration avec la mairie de St Michel-de-Montaigne sur les possibilités d'acquisition et les règles d'urbanisme notamment.

L'articulation entre le site actuel et le nouvel équipement constitue un point saillant du projet, des complémentarités doivent émerger, au bénéfice de l'ensemble.

D. LA PRESENTATION DU SITE – la Tour de Michel de Montaigne

-les propriétaires du site actuel

Le château et la tour de Michel de Montaigne sont la propriété de la famille Mälher Besse, qui gère également sur le site une exploitation viticole en appellation Bergerac.

Ce patrimoine familial vient de l'héritage de Pierre Magne, Ministre des Finances de Louis-Napoléon Bonaparte sous le second Empire.

La famille a mis le site en visite depuis de nombreuses années, se réservant un appartement à usage privatif. Elle est informée et ouverte au projet, et devra être auditionnée par l'équipe titulaire pour envisager des partenariats.

✓ Description des lieux ouverts à la visite
La Tour de Montaigne, le Château du XIXe, le Parc

✓ Accueil au château aujourd'hui :
La fréquentation est d'environ 12 000 visiteurs/ an et la direction du site a fixé un objectif de 30 000 visiteurs d'ici 2022.

✓ Oenotourisme : l'oenotourisme est au cœur de la démarche d'accueil, les propriétaires ont conçu des visites qui comprennent la dégustation des vins de la propriété et d'autres animations sont prévues pour 2019/2020 (ateliers d'assemblage, ballades dans les vignes...).

E. CONTENU DE LA MISSION

E.1.L'OBJET DE L'ETUDE

Voici la vision partagée par la CDC Castillon-Pujols et l'équipe projet au stade actuel de la réflexion :

-Le projet, ou **centre d'interprétation** est un itinéraire pour comprendre Montaigne dans son siècle et l'héritage humaniste qu'il a légué au monde actuel.

-C'est un **carrefour du patrimoine et de l'histoire**, alternant le Montaigne intime avec sa famille et ses amitiés, le Montaigne public dans son siècle, ses fonctions de magistrat et de maire de Bordeaux, ses missions, ses voyages, ses relations avec la cour royale, son rapport aux femmes, ses amitiés, son

rôle de médiateur s'opposant à la cruauté des guerres de religion, la sagesse de Montaigne écrivain et son enseignement moderne.

-c'est **un lieu de médiation autour de la littérature et de la culture**, cherchant des liens avec d'autres écrivains locaux, avec les figures des 3 M (Montaigne, Montesquieu, Mauriac), avec le monde artistique, avec les associations et sociétés de recherche historiques...

-C'est aussi **une exposition permanente ouverte à tous les publics**, des mises en scène temporaires et itinérantes, **un lieu de création événementielle, d'ateliers éducatifs, de résidences d'artistes et un espace de rencontres et de colloques, voire de concerts.**

-C'est tout à la fois **une maison d'écrivain** (la Tour sera à proximité immédiate), appartenant à ce titre au réseau national des Maisons des Illustres, **un mémorial**, à l'instar du mémorial de Gaulle qui réunit dans un même espace vie privée/vie publique, petite et grande histoire, **une université populaire en milieu rural**, qui doit faire référence à la Renaissance et la période humaniste, **un site touristique et culturel** majeur...

L'idée n'est pas de reproduire un fac similé de la Tour, mais les moyens modernes de médiation doivent donner à voir ce que le grand nombre ne pourra pas durablement visiter (l'état de conservation actuel de la Tour, la capacité d'accueil limitée en simultané et la non accessibilité aux personnes à mobilité réduite limitent de fait l'exploitation et la valorisation touristiques du site). Le projet doit contribuer à compléter et valoriser l'existant.

Une grande part doit être consacrée à la médiation, avec l'usage de technologies innovantes, susceptibles de toucher un public large. L'approche doit être très qualitative et exigeante, sans tomber dans le livresque ni l'académique.

Il est nécessaire également d'envisager la complémentarité entre l'équipement à créer et le site actuel, tant dans la définition des contenus que dans les itinéraires de visite, les aspects techniques (parkings, accessibilité), voire dans la promotion et les modalités de mise en marché.

L'étude doit donc permettre à la collectivité de définir la nature du projet, d'en fixer les limites et les opportunités de développement, dans le cadre d'une exploitation réaliste...

Les publics visés :

Centre de référence, le site Michel de Montaigne doit être ouvert à un public large, par la qualité de ses contenus et des modes de médiation proposés répondant à plusieurs approches :

-**Tourisme culturel et de loisirs** (individuels, familles, groupes)

-**Tourisme d'affaire**, avec une capacité d'accueil de séminaires, colloques et conférences, qui trouveront dans le site des équipements adaptés conjugués à un intérêt culturel avéré.

-**Approche pédagogique** adaptée aux scolaires, collégiens, lycéens, universitaires, permettant l'accueil de groupes, la tenue d'ateliers ponctuels ou permanents

-**Approche scientifique**, pour que les lieux constituent un espace ressources dans une approche pluridisciplinaire qu'il conviendra de définir.

La proposition devra également être ouverte à un **public international**, avec ce que cela implique en termes de traduction et d'équipements ad hoc, de formation des personnels dédiés, de mise en marché...

Des propositions permettant d'associer **la population locale** au projet sont attendues à ce stade, avec une méthodologie détaillée. Il s'agit à la fois de gagner l'adhésion des habitants à la démarche, mais aussi de les associer dans une logique participative, qui tienne compte de la diversité sociologique et culturelle de notre territoire.

E.2. ATTENDUS DE L'ETUDE sur la tranche ferme

Certains points incontournables devront figurer dans l'étude :

E.2.a l'analyse de l'existant

- autour de Montaigne sur le site (château/tour et exploitation touristique et économique actuels)
- autour de Montaigne au niveau national et international (actualité des études autour de Montaigne dans les différentes chaires universitaires, approches muséales, comités scientifiques, activités culturelles diverses...)
- le contexte local à l'échelle intercommunale, du Libournais et du bergeracois (approche sociologique, développement économique et touristique, équipements culturels, équipements dédiés au tourisme)
- approche comparative par-rapport à des projets existants

E.2.b Proposer un ou plusieurs angles de mise en valeur, dans le cadre d'un projet global à vocation culturelle, touristique, économique et pédagogique

- élaborer un **projet scénographique** à partir du/des orientations définies : ce projet constitue le fil conducteur de la démarche
- proposer un **recensement des ressources scientifiques disponibles autour de Michel de Montaigne**, et envisager les moyens permettant de les mobiliser dans le cadre d'une démarche accessible au plus grand nombre
- proposer un **projet économique global** situant le projet dans une démarche économique durable (tourisme d'affaire, espace boutique, équipements culturels complémentaires, équipements touristiques périphériques...)
- situer le **projet géographiquement**, et définir l'organisation foncière de l'équipement (voir C. le foncier envisagé)

- une attention particulière devra être apportée à **l'origine des fonds** qui seront exposés dans le centre. Si l'acquisition de documents originaux de Montaigne ne paraît pas envisageable, la fabrication de fac similé et/ou d'image numérique devra être accompagnée de la réflexion sur la cession des droits et sur les partenariats envisageables avec la Bibliothèque Nationale et la Bibliothèque de Bordeaux notamment.

Des prêts dans le cadre d'exposition ou projets temporaires peuvent aussi être envisagés.

La mise en valeur ou **médiation de « l'objet livre »** devra être inscrite dans le projet.

E.2.c Etudes comparatives autour de projets similaires (maisons d'écrivains, musées, centres d'interprétation, sites touristiques...) en France et à l'étranger avec mise en valeur des ratios économiques et financiers

E.3. OBJETS DES TRANCHES CONDITIONNELLES

En deux tranches conditionnelles suivant validation des phases précédentes

Après validation et adoption du scénario par le comité de pilotage du projet, l'équipe retenue devra accompagner la maîtrise d'ouvrage pour les modalités de mise en œuvre du projet.

Les missions porteront sur les points suivants :

E.3.a ETUDE DE PRE-PROGRAMMATION qui comprendra :

- ✓ une définition précise du projet sur les plans scénographiques, artistiques, culturels et la définition de l'équipement en matière de services rendus, de fonctionnalités et de volumétrie
- ✓ la situation géographique du projet, en tenant compte des contraintes en matière de construction, d'urbanisme, d'environnement
- ✓ la faisabilité économique et financière de l'opération.
Cette étude économique doit inclure à minima :
 - l'enveloppe initiale globale de l'équipement : foncier, études techniques, maîtrise d'œuvre, travaux, aménagements, mobiliers, équipements, frais financiers, provisions...
 - un bilan prévisionnel d'exploitation sur 5 ans
 - un échéancier financier
- ✓ le montage juridique et institutionnel le plus adapté au regard des objectifs définis, avec notamment la définition de la structure porteuse la plus adéquate (publique, privée, partenariat, fondation, association, mécénat...)
- ✓ le planning prévisionnel de l'opération

Au terme de cette phase, la maîtrise d'ouvrage doit être en mesure de valider la faisabilité opérationnelle du projet sous ses aspects juridiques, financiers, sociaux, institutionnels et programmatiques, et d'en confirmer la cohérence avec les objectifs initiaux.

La validation du pré-programme en comité de pilotage, en équipe projet et en conseil communautaire lancera la phase opérationnelle du projet.

E.3.b ETUDE DE PROGRAMMATION

Le programme constituera l'élément principal de la consultation de maîtrise d'œuvre, et devra donc contenir tous les éléments nécessaires à la bonne conception du projet.

Il comprendra notamment :

- les contraintes techniques du projet, au-delà des règles de l'art habituelles, en tenant compte des règles relatives à la qualité environnementale, à l'hygiène, la sécurité, l'accessibilité et la fonctionnalité globale du projet
- les exigences techniques ou performances du maître d'ouvrage au regard des objectifs du projet
- les exigences du maître d'ouvrage en matière de maintenance, d'exploitation et d'entretien
- les contraintes et exigences opérationnelles du maître d'ouvrage en matière de délais, de phasage éventuel des travaux, de coûts et de financement

Sur cette base, le maître d'œuvre devra apporter une réponse architecturale, technique et économique.

F.METHODOLOGIE ET LIVRABLES

L'équipe devra proposer des réunions intermédiaires au cours de l'avancement de l'étude.

Un support numérique sera présenté et remis à la collectivité, par mail et/ou support informatique à chaque étape.

Des documents papier seront remis à tous les membres présents (10 exemplaires minimum) pour chaque phase intermédiaire.

Un rapport final est attendu qui sera présenté à minima au comité technique (ou équipe projet) et au comité de pilotage du projet, ainsi qu'en conseil communautaire de la CDC qui se tiendra entre le 20 octobre et le 15 novembre 2018 pour la tranche ferme de la présente consultation.

G. PROPRIETE DES RESULTATS

L'ensemble des éléments remis au terme de l'étude initiale, et notamment le projet scénographique seront en la pleine maîtrise de la collectivité, à compter du paiement intégral de la prestation et elle pourra en disposer comme elle l'entend.